

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 13 JUIN 2023



À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue au 391, de La Mennais, Louiseville, ce treizième jour du mois de juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures et 30 minutes, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Stéphane Elliott
Mélissa Gendron
Annik Carle
Deepah Mojah
Daniel Lamer
Larry Mc Kinnon

Représentants des enseignants

Simon Quintal
Manon Trépanier
Louise Tremblay
Marie-Ève Perreault

Représentante du personnel de soutien

Maggie Gagnon

Représentante du personnel professionnel

Annick Gagné

Représentante des élèves

Félix Lampron
Flavie Bédard

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Direction

Kathya Paquin
Claude Chartrand

1. PRÉSENCES ET QUORUM

Monsieur Larry Mc Kinnon, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 13 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, **MADAME Annick Gagné**, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié pour la séance ordinaire du 13 juin 2023.

108-CÉ-22-23-43

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 mai 2023

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur PROPOSITION DE, **MONSIEUR Stéphane Elliott**, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

108-CÉ-22-23-44

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Paquin demande à Flavie de faire un retour sur le rendez-vous Panquébécois

Il y a eu 6 spectacles au total dont 3 le vendredi soir et 3 le samedi soir. Le Band de l'Escale a performé. Félix Dupont, ancien élève a accompagné les élèves. Ils ont fait une visite théâtrale dans la ville de Laval. Flavie a aussi animé un spectacle.

Madame Paquin tient à remercier le comité organisateur ainsi que monsieur Lahaie pour le travail accompli lors de la soirée du gala reconnaissance. Les parents et les élèves ont apprécié leur soirée. Elle prend le temps de remercier les gens pour l'hommage qui lui a été fait.

Collation des grades, encore une fois cette année, ce fut une belle soirée pour nos finissants. Merci au comité de cette belle organisation. La présence des maires et des députés est toujours très appréciée.

Journée des finissants au Lac Castor, cet événement fut encore une fois très apprécié par les membres du personnel et les élèves

Madame Tremblay souligne la générosité des municipalités lors des évènements comme le bal et la collation des grades.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Il n'y a pas de courrier.

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT (ACTIVITÉS PASSÉES ET À VENIR)

L'activité été n'a pas eu lieu, aucun rappel n'a été fait de la part de madame Francoeur. Madame Paquin souhaite qu'il y ait plus d'information sur les réseaux sociaux, à l'interphone et sur les télévisions.

Les midis karaoké ont eu lieu.

La ronde et le bal seront les prochaines activités.

Les élèves de 1^{re} secondaire ont fait une course 1 km afin de poursuivre le projet du défi cour ton avenir. Une arche à l'arrivée des coureurs a motivé nos jeunes, de la musique et une collation étaient de la partie.

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de cette rencontre, il y a eu la présentation du plan d'engagement vers la réussite du centre de service scolaire Chemin du Roy.

Les incontournables de l'année ont aussi été présentés aux membres du comité de parents. Le nouveau projet du protecteur national de l'élève sera déployé dès la nouvelle année scolaire. Les parents seront informés dès de début de l'année scolaire.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT POUR 2023-2024

Le budget de l'école secondaire l'Escale prend en considération un historique des budgets antérieurs pour permettre une ventilation correspondant à la réalité.

CONSIDÉRANT que l'article 95 de la LIP donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction, et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT que la proposition qui est faite par la direction de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses ;

CONSIDÉRANT qu'il faille s'inspirer de notre projet éducatif pour affecter différentes sommes d'argent ;

CONSIDÉRANT que la proposition préparée par la direction respecte les priorités préalablement identifiées et retenues par le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MONSIEUR STÉPHANE ELLIOTT**, il est résolu :

D'ADOPTER le projet de budget de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2023-2024 tel que proposé par la directrice, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante ;

DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour qu'il l'approuve ;

D'AUTORISER la direction à faire des transferts d'enveloppes budgétaires, afin de répondre à des besoins urgents de l'école. En pareil cas, elle devra présenter et faire adopter ces changements, dès la séance suivante du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale.

108-CÉ-22-23-45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 APPROBATION DE LA PROPOSITION DE DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR PERMETTRE LES SORTIES ÉDUCATIVES AVANT L'APPROBATION DU CALENDRIER OFFICIEL

CONSIDÉRANT que l'Article 87 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la directrice de l'école ;

CONSIDÉRANT que la première rencontre du conseil d'établissement a généralement lieu au mois d'octobre de chaque année ;

CONSIDÉRANT qu'il arrive parfois que des activités étudiantes doivent se tenir dès le mois de septembre ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces éventuelles activités, conformément à l'article 91, 1^{er} paragraphe de la LIP, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME ANNIK CARLE**, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, que les frais encourus, soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation des projets d'activités ou de sorties éducatives pour l'année scolaire 2023-2024 ;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

108-CÉ-22-23-46

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 APPROBATION FONDS À DESTINATION SPÉCIALE 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 94 de la LIP, le conseil d'établissement peut recevoir des sommes d'argent pour soutenir financièrement les activités de l'école secondaire l'Escale ;

CONSIDÉRANT que la collecte de fonds **FON-AIDET** fonds-fonds d'aide de l'Escale total, **FON-NP** Fonds-Noël du Pauvre, **5OESCALE** 50^e de l'Escale, **CULTIVER**-cultiver l'avenir, **100DEGRÉS** projet 100 degrés et **BIB-CRB** comité nouveau biblio ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement choisit que l'argent amassé lors de ces événements soit utilisé pour lesdits élèves afin qu'ils puissent participer à des activités de prolongement de cours, des activités parascolaires et interscolaires, des activités et voyages éducatifs, ainsi que combler certains autres besoins (ex. : repas, vêtements, lunettes, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MADAME DANIEL LAMER**, il est résolu :

D'UTILISER en 2023-2024 le montant résiduel desdits fonds au 30 juin 2023, provenant de **FON-AIDET** fonds-fonds d'aide de l'Escale total, **FON-NP** Fonds-Noël du Pauvre, total, **5OESCALE** 50^e de l'Escale, **CULTIVER**-cultiver l'avenir, **100DEGRÉS** projet 100 degrés et **BIB-CRB** comité nouveau biblio

108-CÉ-22-23-47

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 BILAN 2022-2023 – ACTION TOXICOMANIE

Il a été conclu que nous aurons 3 jours de services pour l'année scolaire 2023-2024 jusqu'en décembre 2023.

Certains ateliers seront devancés vers la 1^{re} secondaire plutôt que 3^e secondaire par exemple : sexto. Les élèves de 3^e secondaire qui n'ont pas pu recevoir les ateliers cette année, étant donné l'absence de l'agent tox, ils l'auront l'an prochain 4^e secondaire.

La dépendance du cellulaire et des jeux vidéo feront aussi partie des nouveaux ateliers.

9.5 MODALITÉS D'IMPLANTATION DES PROGRAMMES CCQ

Le nouveau programme Culture et Citoyenneté Québécoise qui remplacera éthique et culture religieuse sera implanté dès la prochaine année scolaire à l'Escale. Le nombre de périodes demeure statu quo pour 2023-2024. Lors du prochain programme institutionnel, l'équipe école aura à faire des choix afin d'augmenter les périodes au 1^{er} cycle.

9.6 BILAN DES CONTENUS EN ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Claude Chartrand nous fait le résumé des contenues, des enseignants et du personnel impliqué. Les ateliers sont donnés dans tous les niveaux ainsi qu'en PFAE. L'an prochain une entreprise viendra peut-être donner les ateliers. Certains ateliers seront donnés au 1^{er} secondaire plutôt que 3^e secondaire.

9.7 BILAN DES CONTENUS EN ORIENTATION SCOLAIRE

Plusieurs ateliers ont eu lieu dans les classes.

Voir les tableaux en annexes

9.8 BILAN DU BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Un montant de 1074\$ était accordé au conseil d'établissement. De ce montant, le repas du 13 juin au montant de 569,13\$ a été déduit. Le montant restant a été distribué entre les membres et calculé selon leur nombre de présences.

9.9 SORTIES ÉDUCATIVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Aucune sortie éducative n'a été demandée d'ici la fin de l'année scolaire.

10. AFFAIRES NOUVELLES

- a) Symposium des arts; une dizaine d'élèves ont participé au projet *Conjuguer arts visuels et poésie*. En jumelage avec des œuvres d'art d'artiste de la communauté, les élèves doivent créer des poèmes. Les œuvres sont exposées du bureau de monsieur Allaire, député. Du plus, elles seront exposées du tricentenaire le 1^{er} et 2 juillet. Monsieur Chartrand tient à remercier le comité organisateur dont la présidente, madame Raymonde Loyer ainsi que monsieur Lapointe d'avoir encadré ce projet à l'Escale.
- b) Magasine étincelles; Annick Gagné ainsi que Rose-Marie Morin sont les 2 étincelles.
- c) Sorties culturelles; deux mesures différentes pour la culture. Les sorties cultures ont surtout eu lieu dans le secteur des arts. Un changement devrait s'effectuer dans les prochaines années pour que tous les élèves puissent en profiter.
- d) École aux adultes; plusieurs questions et interrogations concernant la venue de l'école des adultes à l'école secondaire l'Escale à l'automne 2023. Plusieurs parents sont inquiets. Monsieur Elliott propose d'écrire une lettre concernant la façon dont le tout a été fait.

11. RAPPORT DE LA DIRECTION

Madame Paquin et monsieur Chartrand présente le début des travaux des projets d'éducation 2023-2027 mission vision et valeurs. L'engagement, respect et autonomie (ERA) les trois valeurs du nouveau projet éducatif 2023-2027. Madame Paquin remercie tous les membres du CÉ de leur participation active lors de nos rencontres.

12. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de, **MADAME Louise Tremblay**, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 22 h 00.